

# CONTRAT Automne-Hiver 2021-2022

N° de contrat

FROMAGE CHEVRE-

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

 $\sim \sim \sim \sim$  Veuillez documenter les zones grisées  $\sim \sim \sim \sim$ 

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

GAEC Pampilles et Cabrioles - Camille THEPAULT et Benjamin RAISON

adresse : La Croix Trinchant 22400 PLANGUENOUAL téléphone : Camille 06 17 07 47 50 Benjamin 06 37 15 93 66

e-mail: contact@pampillesetcabrioles.fr

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom
adresse	
téléphone	
e-mail	

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

#### L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison deux à trois fois par mois par les producteurs de <u>fromage</u> <u>de chèvre</u>. Les produits sont payés d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le détail des produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La livraison aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19h30, selon le calendrier établi, sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

#### La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

### Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- livrer les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

## L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2021/2022 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		

Produit	Crottin frais	Crottin mi- affiné	Crottin affiné	échalotes	Crottin frais poivre	Crottin frais a et fines herbe	Crottin frais indien (graines de pavot, curry, sel, menthe, poivre noir)	épicé (poivron	Crottin oriental (oigon, poiv rouge, origan, cumin, piment doux, herbes de pro, poivre, piment)	(oignon, poivron, ail, ail	Crottin frais oignon coloré (oignon, ail, paprika, poivron rouge, raifort, gingembre)	Crottin frais enrobé "surprise"
prix unitaire	2.50	2.50	2.50	2.90	2.60	2.60	2.60	2.60	2.60	2.60	2.60	2.60
Dates	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au	135 g au
	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage	démoulage
10/11/2021		] [	_) (									
24/11/2021												
е	Crottin frais enrobé "surprise"  Bûche mi- affinée  Bûche affinée  Bûche affinée  Fromage frais at tartiner nature sans sel nature		artiner à tartir	ge frais Faisse er ail et nerbes	elle Fromage I	olanc Pâté de ca au Pimer d'Espelett	nt ax herbes de	ri Savon au lait e de nos chèvre				
	2.60	6.00	6.00	6.00	3.20	3.20 3	20 3.00	3.50	6.00	6.00	6.00	2.80
	135 g au	360 g au	5				ette de 500	g 400g	180 gr	180 gr	100 gr	400 gr
dér	émoulage	démoulage	démoulage d	émoulage	180g 1	80g 18	10g					
											J L	